

# AVRIL PARFUMS

FICHE DE DONNEES SECURITE (FDS) conformément au Règlement (CE) 1907/2006

## JODOR Parfum d'ambiance et destructeur d'odeurs – Patchouli

Version 1 du 18/2/2015

Date d'impression : 16/11/2015

Date de révision :-

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET DU RESPONSABLE DE LA MISE SUR LE MARCHÉ

1.1. Identificateur de la substance ou du mélange  
JODOR Parfum d'ambiance et destructeur d'odeurs – Patchouli

1.2. Utilisation identifiées pertinentes  
Parfum d'ambiance, destructeur d'odeurs

1.3. Renseignements sur le fournisseur de la FDS  
Avril Parfums – Z.A. de Layrisse – 65380 Layrisse – France  
Tél. 05 62 45 36 36 Fax : 05 62 45 03 25 e-mail : [avril-parfums@wanadoo.fr](mailto:avril-parfums@wanadoo.fr)

1.4. Numéro d'appel d'urgence  
Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

2.1.1. Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)



Danger H225 : liquide et vapeurs très inflammables



Attention H319 : provoque une sévère irritation des yeux

- - H412: nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

2.1.2. Classification conformément aux directives 99/45 et 67/548

R11 : facilement inflammable



Xi, R36 : irritant pour les yeux

- R52-53: nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets à long terme pour l'environnement aquatique

2.1.3. Informations supplémentaires

Voir la section 16.

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008



Danger

H225 : Liquides et vapeurs très inflammables

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

*Conseils de prudence*

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 : Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale.

Etiquetage conformément aux directives 99/45 et 67/548



R11 : facilement inflammable

Xi, R36 : irritant pour les yeux

R52-53: nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets à long terme pour l'environnement aquatique

### 2.3. Autres dangers

Non-applicable

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Mélange

| N° d'identification                      | Dénomination                                                                              |                                                                                               | % en masse |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| CAS 64-17-5<br>EINECS 200-578-6          | éthanol                                                                                   | Flam. Liq. 2, H225;<br>Eye Irrit. 2, H319                                                     | 50-75%     |
| CAS 68391-01-5<br>EINECS 269-919-4       | Composés de l'ammonium quaternaire, benzyle-C12-16 (nombre pair)-alkyldimethyl, chlorures | Skin Corr. 1B,<br>H314 ; Acute Tox. 4, H302 ; Aquatic Acute 1, H400 ; Aquatic Chronic 1, H410 | 0-1%       |
| CAS 128-51-8<br>EINECS 204-891-9         | 2-(7,7-diméthyl-4-bicyclo[3.1.1]hept-3-enyl)éthyl acetate (nopyl acetate)                 | Skin Sens. 1,<br>H317 ; Eye Irrit. 2, H319 ; Aquatic Chronic 2, H411                          | 0-1%       |
| CAS 469-61-4<br>EINECS 207-418-4         | (3R-(3a,3ab,7b,8aa))-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetraméthyl-1H-3a,7-methanoazulène    | Aquatic Acute 1, H400 ; Aquatic Chronic 1, H410                                               | 0-1%       |
| CAS 1506-02-1<br>EINECS 216-133-4        | 1-(3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-6,7-dihydronaphthale n-2-yl)éthanone (fixolide)                 | Acute Tox. 4, H302 ; Aquatic Acute 1, H400 ; Aquatic Chronic 1, H410                          | 0-1%       |
| CAS 54464-57-2<br>EINECS 259-174-3/ 268- | 1-(2,3,8,8-tetraméthyl-1,3,4,5,6,7-hexahydrona                                            | Skin Corr. 2, H315 ; Skin Sens. 1,                                                            | 0-1%       |

|                                    |                                                                       |                                                                |      |
|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|------|
| 978-3/ 268-979-9                   | phthalen-2-yl)ethanone (isoe super)                                   | H317 ; Aquatic Chronic 2, H411                                 |      |
| CAS 81-14-1<br>EINECS 201-328-9    | 1-(4-tert-butyl-2,6-dimethyl-3,5-dinitrophenyl)ethanone (musk ketone) | Carc. 2 H351 ; Aquatic Acute 1, H400 ; Aquatic Chronic 1, H410 | 0-1% |
| CAS 69011-36-5<br>EINECS 500-241-6 | oxaalcohol C-13 + 12 mol of ethylene oxide (marlipal)                 | Acute Tox. 4, H302 ; Eye Dam. 1, H318                          | 0-1% |

#### 4. PREMIERS SECOURS

##### 4.1. Description

Après inhalation : amener la personne à l'air frais en prenant soin d'éviter d'inhaler les vapeurs et la tenir au chaud. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Après contact avec les yeux : laver abondamment à l'eau ; consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Après ingestion : ne pas faire vomir ; consulter un médecin si des symptômes apparaissent ou si les quantités ingérées sont importantes.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (A ADAPTER SELON LE PRODUIT ET LE CONDITIONNEMENT)

##### 5.1. Moyens d'extinction

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

##### 5.2. Dangers particuliers

Peut émettre des oxydes de carbone.

##### 5.3. Conseil aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire ; porter un vêtement de protection totale.

##### 5.4. Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau ; rester vigilant sur une possible réactivation de l'incendie.

#### 6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE (A ADAPTER SELON LE PRODUIT ET LE CONDITIONNEMENT)

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesure d'urgence

Porter un équipement de sécurité ; éloigner les personnes non-protégées ; tenir éloigné des sources d'inflammation ; éviter de respirer les vapeurs.

##### 6.2. Mesures relatives à l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout ni dans le milieu naturel

##### 6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant ; assurer une aération suffisante.

##### 6.4. Référence à d'autres sections (éventuellement)

Voir les autres sections.

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter de respirer les vapeurs ; éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements ; utiliser des lampes et équipement électriques protégés contre les explosions ; ne pas manger, boire ou fumer à proximité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation – ne pas fumer ; prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Stocker dans un endroit frais et ventilé, à l'abri de toute source d'ignition. Conserver dans l'emballage d'origine ; tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autre information disponible.

## **8. CONTROLES DE L'EXPOSITION : PROTECTION INDIVIDUELLE**

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Porter des lunettes de protection.

## **9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

9.1. Propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : liquide
- Odeur : caractéristique
- pH : non-applicable
- point éclair : entre 17°C et 21°C (estimé)
- inflammabilité : très inflammable
- solubilité(s) : alcool

9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

## **10. STABILITE ET REACTIVITE**

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, proximité d'ignition

10.5. Matières incompatibles

Acides forts minéraux, agents oxydants, aluminium à haute température

10.6. Produits de décomposition dangereux : oxydes de carbone

## **11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Pas d'autre information disponible.

## **12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Classé comme nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

## **13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Se conformer à la réglementation locale.

## **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

14.1. Numéro ONU : UN1993 - Liquide inflammable (F1) N.S.A.

ADR UN1993

IMDG UN1993

IATA UN1993

- 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies  
UN1993 Liquide inflammable N.S.A.  
14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
F1 Liquides inflammables ayant un point d'éclair inférieur ou égal à 60°C  
14.4. Groupe d'emballage

#### **15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

- 15.1. Règlementations/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement  
15.2. Evaluation de la sécurité chimique

#### **16. AUTRES INFORMATIONS**

H225 : liquide et vapeurs très inflammables ; H319: provoque une sévère irritation des yeux ;  
H412: nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

R11 : facilement inflammable

Xi, R36 : irritant pour les yeux

R52-53: nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets à long terme pour l'environnement aquatique

*Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.*

*Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.*

*Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.*